Séance du jeudi 13 novembre 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 07 novembre 2025

<u>Ordre du jour :</u>

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 09 octobre 2025**
- **Budget commune décisions modificatives**
- **Tarifs communaux – année 2026**
- **Tour du loir-et -Cher : subvention passage 2026 sur la commune**
- **Communauté de communes : demande de fonds de concours (projet de valorisation des lieux scéniques)**
- **EAU-ASSAINISSEMENT :**
    - **Approbation rapport annuel délégataire eau – année 2024**
    - **Approbation rapport annuel sur le prix et la qualité (RPQS) eau – année 2024**
    - **Approbation rapport annuel sur le prix et la qualité (RPQS) assainissement – année 2024**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - Mme POTET – M. BRIANDET - Mme BRISSET – M. DUBOIS – M. DUPRE – Mme OUVRAT- Mme LOUPIAS - M. CRIBELIER (arrivé à 19h18)

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LHUILIER à Mme SAINSON – M. COURTEAUX à M. BRIANDET – Mme COURTEAUX à M. POMA – M. ROUAULT à M. DUBOIS

Absentes : Mme Marina ASTIER-BOURBON – M. Thierry OZANNE

Monsieur le Maire a fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. BRIANDET Ludovic a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,

DECISION MODIFICATIVE N°4-2025

Suite à la dissolution du budget eau, il convient de régulariser une écriture comptable au compte 165 datant de 2009. Certainement une caution à une entreprise suite à des travaux sur le budget eau.

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
75	R 75888	+ 500.00 €
023	D 023	+ 500.00 €

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
16	D 165	+ 500.00 €
021	R 021	+ 500.00 €

Après avoir entendu l'exposé de madame Sainson et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur les écritures de régularisation.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

DECISION MODIFICATIVE N°5-2025

Lors des travaux de l'extension des ateliers techniques et l'étude faite par le bureau JAMET qui a été suivi de travaux, il convient de réajuster les comptes pour la régularisation des immobilisations.

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
041	R 203	+ 550.00 €
023	D 023	+ 550.00 €

Après avoir entendu l'exposé de madame Sainson et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur les écritures de régularisation.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

TARIFS COMMUNAUX – année 2026

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal présents, qu'il convient de voter les tarifs communaux pour l'année 2026.

Dénomination	Tarifs 2026			VOTE
CONCESSIONS CIMETIÈRE - trentenaire : 1 emplacement 2 emplacements - cinquantenaire : 1 emplacement 2 emplacements	125,00 € 250,00 € 190,00 € 380,00 €			14 P
COLUMBARIUM - concession trentenaire - concession cinquantenaire - cavurne trentenaire - cavurne cinquantenaire	780,00 € 1 132,00 € 100,00 € 120,00 €			13 P – 1 A
TENNIS	gratuit			14 P
PHOTOCOPIE (A4 - noir et blanc) **PHOTOCOPIE (A4 – couleur)** **PHOTOCOPIE (A3 – noir et blanc)** **PHOTOCOPIE (A3 – couleur)**	0,18 € 0,22 € 0,30 € 0,35 €			14 P
PRÊT MATÉRIEL COMMUNAL (gratuit pour les repas de quartiers) - table avec tréteaux - chaise	4,00 € 1,00 €			14 P
- **chapiteau (gratuit pour les repas de quartiers)** - association caution - particulier caution	**3 x 6 m** gratuit 1 000,00 € 80,00 € 1 000,00 €	**4 x 6 m** gratuit 1 000,00 € 110,00 € 1 000,00 €	**5 x 12 m** gratuit 1 000,00 € 150,00 € 1 000,00 €	14 P
SALLES DU FOYER RURAL **- Grande salle - petite salle - cuisine** (la journée) - tarif week-end **- Petite salle et cuisine uniquement** (la journée) - tarif week-end **- Caution particuliers** **- Caution associations communales** **- Employés communaux** **(1 location/an ½ tarif petite salle ou grande salle ou tarif week-end)**	300,00 € 400,00 € 170,00 € 250,00 € 1000,00 € 500,00 €			14 P
CANTINE SCOLAIRE - repas enfant - Repas enfant (1/2 tarif à /c du 3ème enfant) - repas adulte - repas employé communal	3,20 € 1,60 € 6,00 € 3,20 €			13 P – 1A
Enfants hors commune scolarisés à Châtillon	560.00 €			14 P

TOUR DU LOIR ET CHER - Subvention

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il a reçu une demande pour le passage du tour du Loir et Cher sur la commune le 16 avril 2026.

Une subvention est demandée à la commune à hauteur de 0.15 € par habitant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le passage du Tour du Loir et Cher sur la commune le 16 avril 2026
- Décide de verser la subvention de 0.15 € par habitant (environ 1750 habitants)
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	
CONTRE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES : demande de fond de concours
(Projet de revalorisation des lieux scéniques)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il souhaite faire une demande de fond de concours auprès de la Communauté de communes pour la rénovation des lieux scéniques (50% du montant des travaux). L'objectif est d'améliorer l'aspect sonore et visuel au niveau du foyer rural.

La commune a reçu deux devis :

-19 120,57 € HT de MC Co Event de Pontlevoy

- 19 100,00 € HT de Audio espaces à Contres

Les travaux concernent le changement du rideau de façade, la pose d'une armature métallique avec rideaux noirs en fond de scène, la pose de rétroprojecteur (pose de Panasonic par Audio Espace (un peu plus cher). Pas de sonorisation de la petite salle chez MC Concept, mais pose de lumière (avec commande). Le matériel est pointu et son utilisation peut être difficile pour des non-initiés.

MC Co Event propose une sonorisation murale et plutôt en hauteur. Basse en plénum et rappel en dessous du plafond, la pose d'une console son minimaliste pour une utilisation facile.

Audio Espace : constate que la salle est située en cœur de village, propose un limiteur avec enregistrement (que l'on peut brancher ou non. Si branché, le disjoncteur n'autorisera pas la remise en route au bout de trois fois). Intéressant pour protéger les enceintes neuves et maintenir leur durée de vie. Peut également permettre de limiter le volume sonore.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir le devis Audio espaces pour un montant de 19 100 € HT
- De demander le fond de concours auprès de la communauté de communes à hauteur de 50 %
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	
CONTRE	

Approbation rapport annuel délégataire eau – année 2024

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher – année 2024 a été transmis en mairie par le délégataire Véolia.

Monsieur Le Maire présente le rapport délégataire, visualisation d'une facture type de 120 m3, présentation des impayés (1.70 % sur la commune contre 3% à l'échelle communautaire). La partie communale sera votée au prochain conseil communautaire de décembre.
Le taux de fuite est plutôt raisonnable compte tenu du fait que la commune est particulièrement rurale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune pour l'année 2024
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	1
CONTRE	

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) pour l'exercice 2024

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Châtillon-sur-Cher – année 2024 a été transmis en mairie par le indig'H2O, cabinet en charge du dossier.
Le rapport est présenté conforme. Monsieur Le Maire indique également que ce rapport est disponible pour l'ensemble des administrés et consultable sur internet.
Ce rapport reprend les chiffres du rapport délégataire, avec une présentation plus normée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune pour l'année 2024
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	
CONTRE	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe que les travaux de la station d'épuration des Girardières devraient se terminer fin mars 2026 avec la plantation des roseaux.

Monsieur Le Maire informe que la commune a reçu une notification de DETR pour l'année 2025 d'un montant de 69 981.33 €. Elle c'était vu octroyer un refus en 1ère demande. Cette subvention concerne les travaux pour le projet de la salle communale rue de Rossignols.

La loi de finance prévoit que les communes viennent en soutien pour le budget de l'État en fonction du classement communal. A l'heure actuelle, la commune serait amputée d'environ 13 000 € de recettes.

La centrale photovoltaïque rue de l'ancienne gare a commencé à produire en septembre.

Pour le projet situé au giratoire de Chémery, le reversement dans le réseau ne pourra se faire qu'à partir de 2029. Les travaux devraient démarrer vers 2027.

Les travaux de la rue du Château d'eau sont pratiquement terminés.

Ceux de la rue des Rossignols avancent bien. Des vols mineurs sont à déplorer. Le bardage bois arrive.

Les travaux de l'ancien local de l'infirmière ont débuté. Elle est néanmoins locataire jusqu'au 31 décembre 2025.

Les travaux de réparation électrique au niveau de la cantine scolaire auront lieu le 28 janvier 2026. Une information sera faite environ 4 semaines en avance pour les personnes, les commerces, …

Madame DADON souhaite connaitre les propriétaires des terrains à côté de chez elle car l'entretien n'est pas effectué et les branchages commencent fortement à empiéter sur son terrain.

Des fils électriques sont entrain de tomber dans l'impasse du Petit Pont à la suite de la tempête. Enedis est prévenu, mais considère que c'est à la voisine de faire les travaux. Monsieur Le Maire doit recontacter Enedis.

Une habitante des Mardelles a sollicité le chauffeur du bus (Rémi) pour qu'il puisse prendre ses enfants devant chez elle. En raison d'une opération, la mère ne peut pas se déplacer.
Elle s'est vu octroyer un refus. Pour cette situation temporaire, Monsieur Le Maire va contacter un représentant de chez Rémi.

Madame Sainson, justifie la présence et le travail bénévole de Maxime sur les forfaits téléphoniques, les contrats des photocopieurs mais également la mise en place des nouvelles adresses mails. Sa présence a été validée par la société Factoria (entreprise qui gère l'informatique sur la commune).
Il a également mis en place un document de suivi des décorations et guirlandes de Noël, afin d'aider l'entreprise qui en fera la pose.

Madame Sainson informe également qu'à la demande du SGC de Romorantin il convient de contrôler l'inventaire physique et comptable pour les budgets eau et assainissement dans le cadre du PV de transfère avec la Communauté de commune Val de Cher Controis.

Madame Sainson recherche une personne pouvant s'occuper de la sonorisation, lors de la soirée du Téléthon.

Madame Sainson informe qu'une nouvelle demande d'admission en non-valeur concernant les premiers boulangers est arrivée en mairie d'un montant de 6 120 € (loyer de la maison à titre personnel).

Dates à retenir :

Cérémonie de la Sainte barbe samedi 29 novembre à 16h15 au foyer rural

Soirée du téléthon le 05 décembre 2025 à partir de 16h00

Prochain conseil municipal le 11 décembre à 18h45.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h26.